

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 JANVIER 2019

Etaient présents : Monsieur Hervé COSME, Maire, Monsieur Philip MICHEL, Mademoiselle Laure BRASSEUR, Madame Corinne PLAUCHIER, Messieurs Noël LOIRE, Adjoint, Messieurs Bruno COLLIN, Frédéric FOURMENT, Madame Christine BONNAMY, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Mademoiselle Carole DUMILLON, Monsieur Laurent VERVEL, Mesdames Elisabeth FORTE, Marina PAURON, Messieurs Donatien PINON et Bruno BOULET

Absents excusés, ayant donné pouvoir : Monsieur DUTHEIL de la ROCHERE a donné pouvoir à Madame Carole DUMILLON, Madame Laurence PASSET a donné pouvoir à Mademoiselle Laure BRASSEUR et Madame Françoise CABY a donné pouvoir à Monsieur Laurent VERVEL.

Absent : Monsieur Sylvain FONTAINE

Secrétaire de séance : Madame Christine BONNAMY

Rappel de l'ordre du jour :

- Attribution du marché concernant l'aménagement des trottoirs, Rues Saint Sulpice, Edmond Souplet, des Charmilles et des Rosiers.
- Dossiers de demandes de subventions pour l'année 2019, au titre du Conseil Départemental.
- Cession de la parcelle AE 124
- Validation du règlement de la salle des sports
- Questions diverses

Aucune observation n'étant formulée concernant le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Attribution du marché concernant l'aménagement des trottoirs, Rues Saint Sulpice, Edmond Souplet, des Charmilles et des Rosiers

Monsieur le Maire indique aux membres présents que la réalisation des travaux d'aménagement des trottoirs aux normes PMR, rues Saint Sulpice, Edmond Souplet, des Charmilles et des Rosiers a fait l'objet d'une procédure adaptée selon l'article 28 du code des Marchés Publics.

Après examen des offres reçues et présentation du rapport par le Maître d'œuvre, Monsieur le Maire propose de passer un marché avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de **359 868,05 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Prend note du montant de l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de **359 868,05 € H.T.**
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces travaux, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dossiers de demandes de subventions pour l'année 2019, au titre du Conseil Départemental

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour le projet de travaux Rue Michel Boitel. Il s'agirait :

- de l'aménagement de la voirie et des trottoirs (coût estimé des travaux : 174 000 euros H.T,
- de la création d'un collecteur d'eaux pluviales et création d'un bassin d'orage (coût estimé des travaux : 215 000 euros H.T.,
- Enfouissement des réseaux Eclairage public, France télécom (coût estimé des travaux 81 305,57 euros H.T). Le réseau fibre optique passe en aérien. C'est à la commune de prendre en charge son enfouissement pour chaque habitation de cette rue. De plus, pour les habitations déjà branchées au réseau fibre, la collectivité devra prendre à sa charge la partie privée de chacun jusqu'à la prise intérieure.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE se demande si la création d'un bassin d'orage suffira à pallier aux écoulements d'eaux en cas de fortes pluies. Une discussion s'installe sur ce sujet. Ces travaux permettraient de soulager les arrivées d'eaux importantes dans la Rue Charlin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de présenter les travaux cités ci-dessus en priorité N° 1 auprès du Département.

Cession de la parcelle AE 124

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande émanant du propriétaire riverain de la parcelle cadastrée AE 124 – Lieu-dit « Les Courtieux » qui souhaite l'acquérir. Sa contenance est de 1 a 22 ca. Il avait déjà formulé cette demande du temps des mandats des maires précédents mais celle-ci n'a pas été suivie d'effet. C'est pourquoi il a réitéré sa demande.

D'autre part, en continuité de cette parcelle, une seconde parcelle cadastrée AE 63 – Lieu-dit « Les Courtieux » d'une superficie de 1 a 62 ca fait l'objet également par le propriétaire riverain d'une demande d'acquisition.

Tous les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sont favorables à la vente de ces deux parcelles. Les demandeurs devront faire une offre de prix. Une réponse leur sera faite, dans ce sens.

Validation du règlement de la salle des sports

Tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires le 20 décembre 2018 du projet de règlement de la salle omnisports.

Monsieur le Maire demande si celui-ci amène des observations de la part de l'assemblée. Monsieur Bruno COLLIN souhaiterait que **l'article 39 soit modifié comme suit : Respect du présent règlement et vidéo protection** : Tout dysfonctionnement au présent règlement sera constaté **par le gardien du complexe sportif qui en avisera le personnel de la police municipale de la commune.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le présent règlement avec la modification citée ci-dessus.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part d'une rencontre en mairie avec Monsieur Couvreur, chargé de mission urbanisme auprès de la Chambre d'agriculture de l'Oise qui se propose de faire une étude sur les ruissellements. Celle-ci se compose de relevés, photographies sur le terrain, un traitement cartographique avec rédaction d'un rapport de l'avant projet, une prise de contact avec les exploitants et réunion élus/agriculteurs puis la rédaction et la préparation du rendu du diagnostic prospectif pour un coût de 2 450 euros H.T. qui déboucherait sur une éventuelle

étude d'aménagement. Le Conseil est d'accord sur le principe et demande à Monsieur le Maire de recontacter Monsieur COUVREUR pour un nouveau rendez-vous en mairie, avec le Conseil Municipal, pour échanger avant d'accepter le devis de cette prestation.

- Lors de la réunion informelle du 9 janvier 2019, plusieurs propositions de travaux ont été listées pour l'année 2019. Monsieur le Maire distribue à chacun une feuille destinée à indiquer leurs priorités de travaux.
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un accord de subvention reçu au titre de la DETR 2018, pour l'acquisition de cases urnes, soit 1 401 euros pour un achat estimé à 3 502,50 euros.
- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE pour la présentation du dossier qu'il a constitué pour la restauration de la verrière N° 6 « Vie de la Sainte Vierge Marie » et les travaux connexes de maçonneries sur le transept sud à l'église Saint Georges. Les devis s'élèvent à 51 925,88 euros. L'assemblée est d'accord pour présenter une demande de subvention auprès du Département pour ce projet. Monsieur le Maire précise que Monsieur Olivier PACCAUD peut accorder une aide sur ce dossier.
- Monsieur Philip MICHEL fait part d'une demande de devis, suite à un rendez-vous sur place, faite pour la rénovation de la sonorisation à l'église. Celui-ci est en attente.
Il a également été interpellé par un administré qui souhaiterait la création de commissions communales ouvertes. Ces commissions seraient un outil commun de réflexion, de travail, d'aide et de proposition sur des sujets bien déterminés, étudiés en commission communale. Elles permettraient d'associer les administrés à la vie communale.
Monsieur le Maire propose de réfléchir à cette demande. Il transmettra aux membres du Conseil Municipal un exemple de règlement de fonctionnement de ces dites commissions.
Le Conseil pourra ainsi émettre son avis lors de sa prochaine séance qui aura lieu le 26 février 2019 à 20 heures.
- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la réunion du 1^{er} février 2019 avec les membres du Comité Consultatif.
- Madame Corinne PLAUCHIER remercie ses collègues pour leur aide lors de la préparation et la distribution des colis de Noël. Monsieur le Maire fait part de nombreux remerciements reçus de la part des administrés destinataires du colis. Il a également reçu beaucoup de félicitations pour le repas des cheveux blancs.
- Monsieur Donatien PINON fait un point sur le projet de la maison médicale. 3 pistes avaient été envisagées. Les deux premières ont été écartées à cause de problèmes de succession sur les options de terrains pouvant servir pour la construction et la 3^{ème} hypothèse est actuellement remise en cause par le propriétaire qui, après avoir eu connaissance de l'avant projet, ne tient pas à donner suite à ce projet. De nouvelles relances vont être faites pour essayer de faire aboutir ce projet.
- Monsieur le Maire fait part de l'ouverture d'un cahier de doléances auprès du secrétariat de mairie dans le cadre du Grand Débat National.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

Pour extrait :
En mairie, le 30 janvier 2019
Le Maire,
Hervé COSME